

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf,

Le dix avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

**N° 48/19**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 2 avril 2019
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 17 avril 2019,

**Objet de la délibération :**

**Attribution d'une aide au titre de l'immobilier d'entreprise – SCI Les Baumes**

Nombre de membres)	
- En exercice :	99
- Présents titulaires	64
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	2
· Dont représenté(e)s	13
· Excusé(e)s :	3
· Non excusé(e)s :	17
- Votants	79

Résultat du vote	
- Pour :	79
- Contre :	
- Abstention :	

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Mareschal Claude à Mme Viprey Chantal, M. Marechal Philippe à M. Bourgon Jean-Michel, M. Porteret Jean-Claude à M. Daudey Pierre, M. Maire Pierre à M. Bole Léon, Mme Paquiez Patricia à M. Cagnino Jean-Marc, M. Dard Pierre à Chatelain Claude, M. Laithier Didier à M. Bouquet Philippe, M. Ducret Sylvain à M. Grenier Jean-Claude, Mme Calvi Virginie à Mme Galmiche Christelle, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Paul Jacques à M. Hebert Guy, M. Faivre-Pierret Christophe à M. Groshenry Maxime, M. Bourquin Michel à M. Quété Gérard, M. Pernin Daniel quitte la salle (22h10) et donne procuration à Mme Faivre Sarah

**Suppléé(e)s** M. Monnet Serge suppléé par M. Juste Hubert, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier

**Excusé(e)s** Mme Berger Danièle, Ms. Dugourd Pascal & Demesmay Maurice

Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Leblanc-Vichard Françoise, Ragot Maryvonne & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Bardey Philippe, Debray Michel, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Petetin Yves, Danguy Alain, Simon Gilles, Bruchon Pierre & Bonnefoi Frédéric

**Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Petitet Marie-Jeanne, après que M. Pernin ait quitté la séance, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Vu la compétence détenue par la CCLL pour mener des actions de développement économique,
- Vu la délibération de la CCLL en date du 25/01/18 mettant en œuvre un règlement d'intervention pour aider les projets d'immobilier d'entreprise,
- Vu la demande d'aide formulée par la SCI Les Baumes en 2018,
- Vu l'avis favorable de la commission n°2 « développement économique »

La Communauté de Communes Loue Lison peut octroyer une aide publique relative à un projet immobilier à une entreprise désireuse de se développer sur le territoire communautaire si elle estime que sa demande est économiquement fondée.

La SCI Les Baumes met à disposition de la scierie Clerc le terrain et les bâtiments pour son activité de sciage de résineux. L'entreprise familiale créée en 1929 compte aujourd'hui 10 équivalents temps plein et traite un volume de bois en constante augmentation (8 700 m<sup>3</sup> en 2017).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20190416-48-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

Les bâtiments de stockage ne sont aujourd'hui plus assez grands et n'offrent pas un accueil des bois traités dans les meilleures conditions (infiltrations des produits de traitement dans le sol). Le projet consiste donc en une extension des bâtiments de stockage et en l'aménagement d'équipements pour l'accueil des bois traités, un investissement en lien avec l'opération Action Loue.

Le montant des extensions et de construction d'un nouveau bâtiment a été fixé à 180 143,59 euros hors taxes.

L'examen de la demande d'aide a établi l'assiette des dépenses éligibles à hauteur de 180 143,59 euros. L'application du taux d'aide à hauteur de 10 % des dépenses éligibles a fixé la proposition de la commission n° 2 à une subvention de 10 000,00 euros.

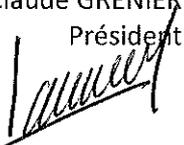
Après étude du dossier et audition du porteur de projet, la commission n°2 a émis un avis favorable à la demande à l'unanimité.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'allouer une aide à l'immobilier d'entreprise à la SCI Les Baumes à hauteur de 10 000,00 € correspondant au montant plafond de l'aide défini par la collectivité ;
- d'autoriser le Président à signer la convention avec la SCI Les Baumes et la SARL Scierie Clerc définissant notamment les engagements du bénéficiaire de l'aide et les modalités de versement de l'aide.

Fait et délibéré en séance, le 10.04.19

Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président



Communauté de Communes  
Loue Lison  
7, rue Edouard Baugé  
25290 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20190416-48-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019